

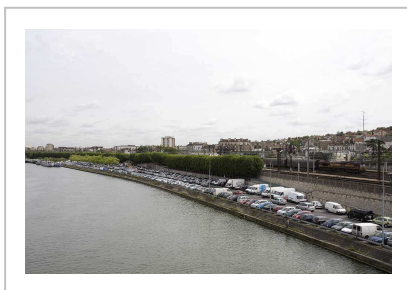
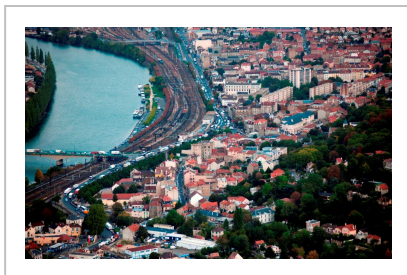
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

**ORLY
RUNGIS**
**SEINE
AMONT**

S12WHY042

VERSION N° 2

FEVRIER 2016



ZAC MULTISITE DU CENTRE-VILLE DE VILLENEUVE-SAINT- GEORGES

Dossier de demande
d'autorisation unique « IOTA »

PIECE 5 : ETUDE D'IMPACT VALANT DOCUMENT
D'INCIDENCES

*PARTIE 5G : PRESENTATION DES METHODES UTILISEES
ET DES PROBLEMES RENCONTRES*


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Direction Déléguée Ouest : 1 rue du Général de Gaulle - CS 90293 - 35761 SAINT-GREGOIRE Cedex

SOMMAIRE

1	Présentation des méthodes utilisées	3
1.1	Supports méthodologiques généraux	3
1.2	Méthodologie employée	3
1.2.1	Cas de l'impact des nuisances urbaines.....	3
1.2.2	Cas de l'impact sur la santé.....	4
1.2.3	Cas de l'étude énergétique	4
1.3	Limites de la méthode	5
2	Difficultés rencontrées	6

1

PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

1.1 SUPPORTS METHODOLOGIQUES GENERAUX

Les auteurs de cette étude d'impact se sont basés sur un ouvrage de référence : le « guide de l'étude d'impact sur l'environnement », publié par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 2001, complété par les évolutions réglementaires récentes précisées au décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

1.2 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La présente étude d'impact est le résultat :

- de la précédente étude d'impact réalisée par le bureau d'études INDDIGO en 2010,
- de la collecte de données thématiques à partir de bases de données accessibles au grand public, notamment via Internet (données réglementaires) ou achetées auprès d'opérateurs spécifiques, comme pour les plans cadastraux, etc.),
- de l'analyse des données techniques fournies par les équipes et experts ayant travaillé sur le projet de ZAC, le dossier PNRQAD et les projets de réhabilitation du centre-ville,
- de la prise en compte des résultats des études spécifiques complémentaires engagées par l'EPA ORSA sur le site (étude géotechnique, étude de la nappe alluviale, diagnostics sols pollués, mesures acoustiques, ...),
- d'une étude de terrain réalisée spécifiquement pour l'étude d'impact : volet milieux naturels,
- de l'utilisation d'outils de modélisation spécifique : utilisation du logiciel PANAIR pour l'évaluation des polluants émis par la circulation automobile.

La méthode utilisée consiste à définir pour chaque thème un ensemble de critères pertinents permettant de juger les conséquences de l'aménagement.

1.2.1 Cas de l'impact des nuisances urbaines

L'impact du projet sur les nuisances sonores a été déterminé à partir des données de terrains recueillies lors de précédents diagnostics acoustiques réalisés sur Villeneuve-Saint-Georges en 2010 par VENATHEC et en 2012 par le bureau d'études PEUTZ.

L'impact du projet sur la qualité de l'air a été déterminé en étudiant l'impact de l'augmentation de trafic induit par le projet. Ce trafic supplémentaire a été estimé à partir des données du comptage circulation réalisé en 2011 par CDVIA et de l'étude d'opportunité réalisée par IRIS Conseil en 2012, pour le compte de la DRIEA. Une modélisation physique a permis d'estimer la pollution produite par les axes de circulations situés autour du périmètre de la ZAC.

1.2.2 Cas de l'impact sur la santé

Les travaux et aménagements prévus dans la cadre de la ZAC concernent exclusivement des interventions liées au bâti, aux espaces publics aux espaces privatifs en lien avec les îlots réhabilités.

Il n'y a création d'aucune voirie importante, de même que le projet ne prévoit pas de modification majeure du réseau routier de la commune. Il n'est donc pas considéré que la Circulaire interministérielle DGS/SD 7 B n° 2005-273 du 25 février 2005 *relative à la prise en compte des effets sur la santé de la pollution de l'air dans les études d'impact des infrastructures routières* s'applique à ce projet.

Une étude des effets du projet sur la santé est toutefois présentée, basée sur la méthodologie des Évaluations des Risques Sanitaires (ERS) et repose sur les étapes suivantes issues du guide pour l'analyse du Volet sanitaire des études d'impact de l'Institut de Veille Sanitaire :

- Identification des dangers ;
- Définition des relations dose-réponse ;
- Évaluation de l'exposition des populations ;
- Caractérisation des risques.

Cette approche s'inspire de la méthodologie développée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

1.2.3 Cas de l'étude énergétique

Depuis la parution de la loi Grenelle 1 du 03 août 2009, les opérations d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact ont l'obligation de procéder à une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables pour la zone.

Dans un premier temps, la demande en énergie du projet est évaluée pour les différents secteurs et les différentes typologies.

Le potentiel énergétique local est ensuite exploré afin de produire chaleur, froid et électricité pour le quartier. Les ressources énergétiques suivantes ont été étudiées dans le cadre de ce projet de requalification :

- Biomasse,
- Géothermie de surface et géothermie profonde,
- Énergie aquathermique provenant de la Seine,
- Énergie solaire photovoltaïque et énergie solaire thermique,
- Énergie éolienne,
- Déchets,
- Récupération de la chaleur des eaux usées.

Le document présente enfin différents scénarios de desserte énergétique du projet ayant recours à des énergies renouvelables ou de récupération. L'établissement de ces scénarios s'appuie sur les ressources identifiées lors du diagnostic. Après avoir donné les hypothèses de calcul, les solutions de production d'électricité locale sont présentées en fonction des secteurs où elle s'avère envisageable.

Les différents scénarios de production de chaleur sont finalement comparés par rapport à leur faisabilité technique et financière.

1.3 LIMITES DE LA METHODE

Par nature, l'étude d'impact doit être proportionnée à l'importance des travaux et aménagements projetés et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

Cette étude d'impact a été menée avec la rigueur qui s'impose.

2

DIFFICULTES RENCONTREES

Du point de vue de l'état initial, les quelques difficultés rencontrées sont à associer notamment au caractère localisé de périmètre d'étude par rapport aux échelles géographiques généralement très étendues des principaux documents sources disponibles auprès des administrations et services de l'État.

Cette différence d'échelle géographique rend ainsi parfois difficile ou approximative l'extrapolation de données relatives à un contexte général, à grande échelle, sur un site précis et localisé tel que le périmètre d'étude.

A titre d'exemple, les données statistiques (démographie, emploi, habitat) ou les données physiques (climatologie, géologie) sont appliquées à des territoires beaucoup plus larges que le seul périmètre d'étude. De même, les orientations, objectifs et données des documents de planification tels que SDAGE, SAGE, (...) peuvent être difficiles à interpréter à l'échelle d'un site localisé.

Aussi, notons que la présence étude d'impact a été réalisée au stade des études de programmation des prescriptions urbaines et paysagères pour les espaces publics et des études de programmation des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC multisite du centre-ville de Villeneuve Saint Georges, les aménagements projetés sont donc établis au stade de principes d'aménagement intégrant les critères de dimensionnement. Leur mise en œuvre sera définie précisément au stade des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Enfin, notons que le projet d'aménagement de la ZAC de Villeneuve Saint Georges est mené dans un secteur déjà très urbanisé. Par conséquent, les solutions d'aménagements envisagées sont assez limitées et doivent se conformer aux multiples contraintes du site d'étude. Le dossier doit prendre en compte l'ensemble de ces éléments.